

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Jeudi 12 janvier 2017

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – DOMERGUE Vincent – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – GARAND Sophie – BERRET Patrick – MURILON Luc – GREGNAC Régine – PRAT Dimitri

Absents excusés : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – EYRAUD Patricia – COQUILLEAU David

COQUILLEAU David donne procuration à DUMOUTIER Stéphane

TESTE Julie donne procuration à BERRET Patrick

➤ Convention déneigement voirie communale :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de passer une convention avec Monsieur CHABANIS André, entrepreneur de travaux publics, pour effectuer le déneigement de la voirie communale et donne l'autorisation de signature au Maire.

➤ Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) budget communal et budget Assainissement :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) budget communal et budget assainissement :

- Budget Principal communal :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement exercice 2016 (hors chapitre 16) : 274 930,57 €

$274\,930,57 \text{ €} \times 25\% = 68\,732,64 \text{ €}$

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21, et 23 à hauteur de 68 732,64 €

- Budget assainissement :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement exercice 2016 (hors chapitre 16) : 306 233,56 €

$306\,233,56 \text{ €} \times 25\% = 76\,558,39 \text{ €}$

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20,21 et 23 à hauteur de 76 558,39 €

➤ Budget assainissement : demande reprise d'excédents de la section d'investissement en recette de la section de fonctionnement :

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide d'effectuer une demande de dérogation exceptionnelle pour la reprise d'une part de l'excédent de la section d'investissement d'assainissement à hauteur de 120 000 €, en recette de fonctionnement.

➤ Projet garage communal :

- **demande de subventions :**

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Il est envisagé la construction d'un nouveau garage communal sous réserve des possibilités de financement et des subventions accordées. Sur la base du plan de financement suivant, le Conseil Municipal sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux construction garage communal	112 000,00 € H.T.	Subvention DETR 2017 30%	43 800,00 €
	134 400,00 T.T.C.		
Maîtrise d'oeuvre	16 800,00 € H.T.	Financement communal et autres subventions	131 400,00 €
	20 160,00 € T.T.C.		
Etude géotechnique	10 000,00 € H.T.		
	12 000,00 € T.T.C.		
Divers imprévus	7 200,00 H.T.		
	8 640,00 T.T.C.		
TOTAL	146 000,00 € H.T.	TOTAL	175 200,00 €
	175 200,00 € T.T.C.		

- **Autorisation lancement consultation pour maîtrise d'oeuvre :**

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Pour mener à bien le projet de construction d'un garage communal, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de consulter le SDEA pour la mission d'assistance à la maîtrise d'oeuvre.

➤ **Personnel communal : organisation travail à temps partiel :**

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Après avis du Comité Technique en date du 1^{er} décembre 2017, le Conseil Municipal instaure le temps partiel pour le personnel communal selon les modalités suivantes :

- Temps partiel sur autorisation :
 - ✓ Quotités de travail possibles : de 50 à 90 %
 - ✓ Durée des autorisations : 1 an renouvelable
 - ✓ Date limite dépôt demandes : 3 mois avant début de la période
 - ✓ Délai réponse employeur : 1 mois à compter de la réception de la demande
- Dispositions communes au temps partiel de droit et temps partiel sur autorisation :
 - ✓ La demande de modification d'organisation du temps partiel doit être motivée
 - ✓ Procédure de demande et renouvellement au-delà des 3 ans :
 - Préavis à respecter : 3 mois avant début période
 - Délai de réponse : 1 mois
 - Limitation de renouvellement : pas de limitation

➤ **Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides concernant la taxe d'habitation**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 01

L'abattement spécial à la base sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides est institué à hauteur de 15%.

➤ **Participation au Fonds Unique de Logement**

Pour : 00 Contre : 13 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, ne souhaite pas contribuer au Fonds Unique Logement pour l'année 2016.